



Licence Pro AGREAU “Aménagement et Gestion des Ressources en Eau”

La licence Professionnelle "Aménagement et Gestion des Ressources en Eau" a pour objectif de former des **spécialistes de l'eau** possédant une **double compétence dans les domaines techniques et juridiques** de la protection de la ressource naturelle en divers points du cycle de l'eau.

La maîtrise de connaissances pluridisciplinaires (chimie, hydrobiologie, hydraulique, comptabilité publique, cartographie, droit) conduira les titulaires de cette licence professionnelle à occuper des fonctions de responsabilité dans les différents métiers de l'eau: **assainissement, eau potable, gestion de l'eau, aménagement du territoire.**

Cette licence professionnelle a été conçue en collaboration avec les professionnels de l'eau (Lyonnaise des Eaux, SAUR, cabinets d'études...) pour s'adapter au mieux à leurs besoins. Ce partenariat concerne l'accueil d'étudiants en stage ou en apprentissage, mais également les programmes d'enseignement, leur évolution, ainsi que l'**implication forte des professionnels** à la formation proprement dite (près de 35% des enseignements sont réalisés par des professionnels de l'eau). Un tel lien entre la formation et les acteurs des différents métiers de l'eau devrait garantir de nombreux débouchés pour les futurs diplômés.

La licence professionnelle fédère l'**UFR Sciences de la Côte Basque** (UPPA), le **Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Dax** (LEGTA) et 2 centres de formations associés du bassin de l'Adour (CFAAH et CFPPA). Le LEGTA dispose d'outils pédagogiques rares (un hall hydraulique et une station d'épuration pilote gérée par la Lyonnaise des Eaux, par ailleurs partie prenante du projet) qui seront mis à disposition des étudiants de la licence professionnelle pour leur formation. Le **CFAAH** et **CFPPA**, quant à eux, apportent leurs compétences en terme de suivi des étudiants en apprentissage, en formation continue, ou en contrat de professionnalisation.

Métiers Visés - Débouchés

- responsable d'un service d'eau et d'assainissement ;
- chargé de mission ou responsable de projet pour les problèmes liés à l'eau potable ou à l'assainissement ;
 - assistant ingénieur dans une société de traitement des eaux ;
 - responsable d'une station d'épuration d'eaux usées ;
 - responsable d'une unité de traitement d'eau potable ;
- consultant d'un cabinet d'études d'audit et de conseil en environnement ;
- expert dans un organisme agréé de contrôle et de prévention.

Compétences développées par les titulaires de la licence professionnelle

Les titulaires de la licence professionnelle possèdent les compétences pour:

- participer à l'**aménagement d'un bassin versant, à la gestion de l'eau et à l'entretien des cours d'eau** dans une perspective de **protection des différents usages de l'eau et de la maîtrise des risques naturels** ;
- assurer la **communication entre collectivités territoriales et industriels** afin de coordonner les différentes actions à mener pour résoudre les **problèmes techniques ou juridiques liés à l'eau** ;
- intervenir sur les **problèmes liés au captage et au traitement de l'eau potable, ainsi que sur les réseaux d'adduction d'eau potable** en vue de **répondre aux besoins en eau potable des populations** ;
- contrôler et piloter les **réseaux de collecte d'eaux usées** et assurer leur traitement au niveau d'une **station d'épuration** afin de **protéger le milieu naturel** ;
- instruire les **dossiers liés à la gestion et au traitement des eaux** afin de répondre à un **cahier des charges** dans le respect d'un cadre réglementaire imposé ;
- **conduire des équipes, conseiller et assister les techniciens** des divers métiers de l'eau dans le cadre de la **maintenance et de la réalisation d'équipements.**

Organisation Pédagogique

Le **programme des enseignements de la Licence Professionnelle "Aménagement et Gestion des Ressources en Eau"** est constituée de :

. **6 unités d'enseignements (UE)**, représentant 450 h maximum* (séquences en autoformation pour les apprentis)

* : le volume horaire de la mise à niveau différenciée (EC1a) est fonction de l'origine des étudiants.

. **un projet tuteuré**

. **3 périodes de stage** (16 semaines au total en formation initiale, scolaire, 32 semaines en formation par apprentissage)

. **Les 6 unités d'enseignements :**

- **UE1 : Mise à niveau différenciée et compétences générales**, qui se décompose en :

. **EC1a : Mise à niveau différenciée**

La mise à niveau différenciée (EC1a) s'adresse à tous les étudiants et est différenciée selon leur origine par une commission pédagogique statuant sur les enseignements à suivre. Pour s'adapter au mieux à l'hétérogénéité de l'origine des étudiants, chaque enseignement dans les matières scientifiques fondamentales (chimie, hydraulique, hydrobiologie) est divisé en deux parties (niveaux 1 et 2), les étudiants devant suivre ou non ces enseignements en fonction de la décision de la commission pédagogique.

. **EC1b : Techniques d'expression et de communication**

Préparation au C2i (certificat de compétence en Informatique et Internet)

. **EC1c : Langues vivantes** : Anglais ou espagnol

Préparation au TOEIC (Test Of English for International Communication).

- **UE2 : Environnement réglementaire général**

- **UE3 : Système d'Information Géographique (SIG)**

- **UE4 : Aménagement du bassin versant**, qui se décompose en

. **EC4a : Environnement administratif**

. **EC4b : Pollutions diffuses**

. **EC4c : Gestion quantitative de l'eau**

. **EC4d : Entretien de cours d'eau**

. **EC4e : Eaux de baignade**

- **UE5 : Collecte et traitement des eaux usées et eaux pluviales**

. **EC5a : Aspects réglementaires**

. **EC5b : Assainissement collectif**

. **EC5c : Assainissement non collectif**

. **EC5d : Eaux pluviales**

- **UE6 : Eau Potable**

. **EC6a : Aspects réglementaires**

. **EC6b : Aspects techniques**

Le contrôle des connaissances acquises par les étudiants dans ces UE se fera sous forme de **contrôles continus**

Calendrier de la Formation

Le **calendrier de la licence professionnelle** permet de proposer la formation à des étudiants en **formation initiale** universitaire classique, mais aussi à des étudiants en formation initiale par **apprentissage** ou à des étudiants en **formation continue**. Ce calendrier s'organise en **sessions thématiques entrecoupées de périodes de stage ou de projet tuteuré** (ou de retour en entreprise pour les apprentis et les étudiants en formation continue). Réalisé en concertation avec le milieu professionnel, ce calendrier, qui propose une réelle alternance, permet à la formation de s'adapter à tous les statuts d'étudiants.

La formation est organisée sur **36 semaines** selon le calendrier et l'alternance suivants :

- . **Semaines 1 à 4** : 1ère session thématique (4 semaines)
UE1 (Mise à niveau différenciée et compétences générales) et
UE3 (Système d'information géographique)
- . **Semaines 5 à 9** : stage de 5 semaines
- . **Semaines 10 à 13** : 2ème session thématique (4 semaines)
UE2 (Environnement réglementaire général) et
UE6 (Eau potable)
- . **Semaines 14 à 18** : stage de 5 semaines
- . **Semaines 19 à 22** : 3ème session thématique (4 semaines)
UE5 (Collecte et traitement des eaux : eaux usées , eaux pluviales...)
- . **Semaines 23 à 26** : projet tuteuré de 4 semaines
- . **Semaines 27 à 29** : 4ème session thématique (3 semaines)
UE4 (Aménagement du bassin versant)
- . **Semaines 30 à 35** : stage de 6 semaines
- . **Semaine 36** : **Soutenances de stage**

La conception modulaire des enseignements de la licence professionnelle concerne l'ensemble des UE, exceptée l'UE1 pour lequel l'enseignement des langues vivantes est dispensé sur toutes les semaines d'enseignement.

L'étudiant désireux de faire son dernier stage à l'étranger pourra, s'il le souhaite, poursuivre ce stage sur une durée totale de 13 semaines, durée minimale lui permettant de s'inscrire dans les dispositifs de financement européen (type Léonardo). Une session de soutenance de stage exceptionnelle sera alors organisée à la fin de la période.

Conditions d'accès et Modalités de Candidature

TOUS les candidats quel que soit leur statut devront être titulaires d'un **diplôme de niveau III (bac+2)**. Ils seront recrutés après examen de leur dossier et entretien avec un jury composé d'enseignants de l'UPPA, des établissements associés et de professionnels.

La licence professionnelle « Aménagement et Gestion des Ressources en Eau » peut s'adresser aux étudiants d'origines diverses tels que :

- étudiants totalisant 120 crédits européens (ECTS) d'une **Licence de Sciences et Technologies - L2 - Mention Sciences Physiques et Chimiques, Sciences de la vie, Génie Civil...**
- étudiants titulaires d'un **BTS Agricole - Gestion et Maîtrise de l'Eau**, Gestion et Protection de la Nature...
- étudiants titulaires d'un **BTS Métiers de l'Eau**
- étudiants titulaires d'un **DUT - Hygiène et Sécurité, Environnement**, Génie Civil...

Peuvent également déposer un dossier de candidature les étudiants bénéficiant d'une Validation des Acquis par l'Expérience (**V.A.E.**)

L'effectif global de la formation est limité à 20 étudiants, tous statuts confondus.

Les **salariés et demandeurs d'emploi** peuvent s'inscrire dans le cadre de la formation continue.

Les **étudiants étrangers** doivent adresser leur candidature au Service de Relations Internationales de l'UPPA

Critères de sélection

Une première sélection des candidatures sera faite à partir des dossiers et sera fondée essentiellement sur le niveau (notes, classements) et la qualité (appréciation des professeurs et du chef d'établissement) des résultats du candidat et de sa capacité à suivre des études supérieures.

Attention : aucun dossier incomplet ne sera examiné

Environ 40 dossiers seront sélectionnés à l'issue de cette première phase de sélection. Les candidats dont le dossier est particulièrement brillant seront retenus définitivement, les autres devront passer un entretien avec un jury de professeurs. Au cours de cet entretien, le candidat devra démontrer sa motivation et sa connaissance même partielle du secteur professionnel dans lequel il souhaite s'engager.

Au final, 20 candidats seront retenus pour constituer une liste principale et les 20 autres seront classés sur une liste complémentaire. Ces derniers pourront être appelés dans l'ordre de leur apparition sur la liste complémentaire, en fonction des désistements éventuels de candidats de la liste principale.

Le dossier est à retirer sur : <http://gestion-eau.univ-pau.fr> ou à demander à :

UFR des Sciences Techniques de la Côte Basque
Allée du Parc Montaury
64600 ANGLET

et à déposer avant fin mai 2008

Contact : Benat DELANGHE
Mail : bernard.delanghe@univ-pau.fr
Tel : 05.59.57.44.14

Pour les candidats souhaitant effectuer la formation par apprentissage :

En plus de la démarche administrative décrite ci-dessus, rechercher un Maître d'Apprentissage puis transmettre au CFAAH des Landes l'attestation complétée par le Maître d'Apprentissage. Ce document déclenche l'envoi des documents du contrat d'apprentissage à l'employeur.

Pour plus de renseignements sur l'apprentissage : www.apprentissage-aquitaine.fr

Informations générales

Localisation des enseignements

Les enseignements se dérouleront pour partie à l'UFR Sciences et Techniques d'Anglet et pour l'autre partie au Lycée d'enseignement général et technique agricole Hector Serres de Heugas suivant le calendrier.

Possibilités d'hébergement

Une possibilité de logement en cité universitaire vous est offerte à Bayonne (5km d'Anglet et 50km de Heugas) ou à Dax (45km d'Anglet et 10km de Heugas).

La demande d'hébergement en résidence universitaire doit être effectuée à l'aide du dossier Social Etudiant que vous pouvez renseigner sur le site du CROUS : www.crous-bordeaux.fr

Attention
Les demandes doivent impérativement être faites
avant le 30 avril
Possibilité de se désister sans frais à tout moment par la
suite.